

**Arrêté temporaire n°234-2025-PAY
Portant réglementation de la circulation**

ROUTE DE LA DIVE

Le Maire de Valence-en-Poitou,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU l'Arrêté N° 113-2020-VAL portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur GIRARDEAU Jules, Maire délégué de la commune déléguée de PAYRÉ,

VU la demande en date du 19/05/2025 émise par CEBTP NIORT demeurant TSA 70011 69134 DARDILLY cedex représentée par Monsieur Carl OGERON aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,

CONSIDÉRANT que des travaux sur réseaux ou ouvrages d'eau potable rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 04/06/2025 au 13/06/2025 sur la D97D route de la Dive Payré,

ARRÊTE

Article 1

À compter du 04/06/2025 et jusqu'au 13/06/2025, l'entreprise CEBTP NIORT est autorisée à faire des travaux de carottage de la couche d'enrobé uniquement pour le SIVEER. La circulation est alternée par B15+C18 en manuel, la journée, sur la route de Dive. La police, véhicule de secours et les transports scolaires ont la priorité de passage.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, CEBTP NIORT. Le chantier sera signalé de façon très visible. Des panneaux "ATTENTION TRAVAUX" seront placés de part et d'autre du chantier conformément à l'arrêté de police pris dans le cadre de la présente autorisation en application des dispositions du Code de la Route et de l'arrêté interministériel du 06/06/1977 et de l'instruction sur la signalisation routière prise pour son application.

Article 3

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Valence-en-Poitou, le 22 mai 2025

Pour le Maire,

Maire délégué de PAYRÉ

Jules GIRARDEAU



DIFFUSION:

- CEBTP NIORT
- Responsable des Services Techniques
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Service d'Incendie et de Secours de Valence-en-Poitou

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr; dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.